

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14497**

Intitulé

Responsable du transport multimodal

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupe promotrans	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311p Gestion des flux et des stocks de marchandises

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Responsable du Transport Multimodal exerce dans des entreprises de différentes tailles et a pour missions essentielles d'organiser le transport multimodal, de gérer et d'assurer la rentabilité des activités de transport dans le respect des réglementations et du respect de l'environnement.

Les activités visées sont les suivantes:

Elaborer, organiser et réaliser les prestations de transport dans un environnement logistique globalisé - Manager les ressources humaines - Animer et développer les prestations commerciales - Définir et manager les systèmes de qualité, sécurité et sûreté - Piloter l'activité budgétaire - Prévenir les risques et gérer les crises

Les titulaires de la certification sont capables, dans le cadre du transport public ou privé :

D'organiser et piloter les activités de transport dans le cadre de la logistique globale. Ils sont également capables d'organiser les activités en maîtrisant les coûts et les moyens, en gérant le système de traitement des informations dans le respect des règles de sécurité et suivant une politique de prévention.

En matière de ressources humaines, de piloter l'évolution des compétences et la dynamique des emplois, d'administrer le personnel et d'animer l'équipe et d'accompagner la politique de progrès permanent.

Sur le plan commercial, de participer à la mise en oeuvre de la stratégie commerciale, de négocier les contrats commerciaux et définir les critères de performance, de négocier les moyens et les avantages concurrentiels de l'entreprise face à ses marchés.

En ce qui concerne les systèmes, qualité, sécurité et de sûreté, de mettre en place et animer le système garantissant la qualité et la sûreté, d'assurer la gestion des dossiers immobiliers et le respect de la sécurité environnementale.

En matière de budget, d'établir et suivre le budget et les réalisations, de contrôler la gestion et mettre en oeuvre les outils de suivi et de correction des écarts et d'optimiser les moyens et réduire les coûts logistiques.

De prévenir les risques et gérer les crises, d'appliquer et faire respecter les règles de sécurité, de gérer les crises et de prévenir les risques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Transport et Logistique.

- Responsable de transport - Responsable de l'exploitation

- Responsable d'agence de transport - Gestionnaire des tournées - Responsable des livraisons - Affréteur - Responsable des opérations d'acheminement - Chargé de transport international, coordinateur logistique - Responsable de projet transport ou logistique - Consultant

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1302 : Direction de site logistique

N4202 : Direction d'exploitation des transports routiers de personnes

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

N3201 : Exploitation des opérations portuaires et du transport maritime

N3202 : Exploitation du transport fluvial

Réglementation d'activités :

L'accès à la profession de transporteur est réglementée : acquisition de l'Attestation de capacité (marchandises, voyageurs, commissionnaires) mais selon le niveau d'étude, l'Attestation de capacité peut être obtenue par équivalence.

Dans le secteur, certaines activités comme la conduite nécessite le certificat FIMO pour les primo conducteurs et la FCO pour les conducteurs confirmés. Le transport de Matières Dangereuses est également soumis à réglementation. Le Responsable du Transport Multimodal obtient l'Attestation de Capacité par équivalence

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur 7 composantes dont 6 sont constitutifs de blocs de compétences et font l'objet d'une évaluation formative et sommative.

Bloc 1 : Organisation et réalisation des prestations de transport multimodal

Bloc 2 : Management des ressources humaines de l'unité

Bloc 3 : Animation de l'activité commerciale

Bloc 4 : Management du système qualité et sécurité

Bloc 5 : Pilotage de la rentabilité et des équilibres d'exploitation

Bloc 6 : Prévention des risques et gestion des crises

Composante 7 : la production et soutenance d'un dossier de synthèse professionnelle

- Après un parcours de formation, outre la validation des blocs de compétences, le candidat doit avoir séjourné en entreprise soit dans le cadre d'un stage, soit dans le cadre de l'alternance.

Les 6 blocs comprennent différentes unités de formation, dont l'évaluation repose sur la moyenne arithmétique des notes de contrôles continus (évaluations formatives) et des notes de contrôles de fin de formation (évaluations sommatives). Pour le calcul de la moyenne obtenue par bloc, la moyenne des évaluations formatives est pondérée de 40% et la moyenne des évaluations sommatives de 60%.

Le dossier de synthèse professionnelle est évalué à la fin du 4ème semestre. L'écrit du dossier de synthèse professionnelle et la soutenance sont évalués à partir d'une grille spécifique.. Il est validé lorsque la moyenne des deux notes (évaluation de l'écrit et soutenance) est au moins égale à dix sur vingt.

La durée des périodes en entreprise doit totaliser au moins le nombre de semaines précisé ci-dessous, selon les intégrations en cours de cursus :

o Intégration en semestre 1, soit 36 semaines en entreprise.

o Intégration en semestre 3, soit 18 semaines en entreprise

- Pour la VAE, le candidat doit constituer un dossier décrivant les activités et les compétences mises en œuvre selon ses responsabilités et d'un entretien avec un jury composé de 9 personnes dont 4 professionnels

Dans les deux cas, c'est la commission nationale d'attribution du titre qui proclame les résultats après délibération.

Pour obtenir la certification le candidat doit valider les 6 blocs de compétences décrits ci dessous ainsi que la réalisation et la soutenance d'un dossier de synthèse professionnelle.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14497 - Bloc 6 : Prévention des risques et gestion des crises</p>	<p>Descriptif : - Gérer les crises - Prévenir les risques Modalités d'évaluation : Les évaluations reposent sur des études de cas professionnel, des travaux d'application, un dossier professionnel par groupe de deux ou trois. Attestation : Un certificat est remis suite à l'obtention du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14497 - Bloc 5 : Pilotage de la rentabilité et des équilibres d'exploitation</p>	<p>Descriptif : - Elaborer et suivre un budget - Contrôler la gestion - Effectuer le suivi de la réalisation - Optimiser les moyens et appliquer les règles de sécurité Modalités d'évaluation : Les évaluations reposent sur des études de cas, des travaux d'application, la présentation d'un dossier en binôme, des jeux d'entreprise. Attestation : Un certificat est remis suite à l'obtention du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14497 - Bloc 4 : Management du système qualité et sécurité</p>	<p>Descriptif : - Mettre en place et animer le système qualité. - Assurer la gestion des dossiers immobiliers. Modalités d'évaluation : Les évaluations reposent sur des travaux d'application, la présentation d'une étude sur les réglementations, des études de cas, une présentation sous forme de projet des dossiers immobiliers dans le cadre de la construction ou de la location. Attestation : Un certificat est remis suite à l'obtention du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14497 - Bloc 2 : Management des ressources humaines de l'unité</p>	<p>Descriptif : - Piloter l'évolution des compétences. - Administrer le personnel. - Animer les équipes. Modalités d'évaluation : Les évaluations reposent sur une mise en place d'un dispositif de gestion sous forme de projet, des études de cas, la présentation d'un dossier professionnel en binôme et des travaux d'application Attestation : Un certificat est remis suite à l'obtention du bloc.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14497 - Bloc 3 : Animation de l'activité commerciale	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mise en œuvre de la stratégie commerciale. - Diagnostiquer les forces et les faiblesses. - Mettre en œuvre les techniques du marketing. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Les évaluations reposent sur des travaux d'application, des études de cas, des travaux individuels et collectifs sous forme de dossier présenté à un jury.</p> <p>Attestation :</p> <p>Un certificat est remis suite à l'obtention du bloc.</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14497 - Bloc 1 : Organisation et réalisation des prestations de transport multimodal	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et piloter les activités de transport. - Utiliser efficacement et au meilleur coût les moyens nécessaires. - Piloter les moyens et le suivi des activités. - Coordonner la maintenance <p>Les modalités d'évaluation :</p> <p>Les évaluations reposent sur des travaux d'application, des études de cas individuel et en binôme, la présentation écrite de dossier professionnel</p> <p>Attestation :</p> <p>Un certificat est remis suite à l'obtention du bloc.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	le jury local est composé du Directeur, du coordinateur pédagogique, des enseignants professionnels. Le jury de la Commission Nationale d'Attribution des Titres est composé de 4 personnes - le président du Groupe Promotrans (professionnel), le Directeur de la Pédagogique, le Responsable des enseignements supérieurs, et 2 professionnels dont un administrateur
En contrat d'apprentissage	X	le jury local est composé du Directeur, du coordinateur pédagogique, des enseignants professionnels. Le jury de la Commission Nationale d'Attribution des Titres est composé de 4 personnes - le président du Groupe Promotrans (professionnel), le Directeur de la Pédagogique, le Responsable des enseignements supérieurs, et 2 professionnels dont un administrateur
Après un parcours de formation continue	X	le jury local est composé du Directeur, du coordinateur pédagogique, des enseignants professionnels. Le jury de la Commission Nationale d'Attribution des Titres est composé de 4 personnes - le président du Groupe Promotrans (professionnel), le Directeur de la Pédagogique, le Responsable des enseignements supérieurs, et 2 professionnels dont un administrateur
En contrat de professionnalisation	X	le jury local est composé du Directeur, du coordinateur pédagogique, des enseignants professionnels. Le jury de la Commission Nationale d'Attribution des Titres est composé de 4 personnes - le président du Groupe Promotrans (professionnel), le Directeur de la Pédagogique, le Responsable des enseignements supérieurs, et 2 professionnels dont un administrateur

Par candidature individuelle	X	le jury local est composé du Directeur, du coordinateur pédagogique, des enseignants professionnels. Le jury de la Commission Nationale d'Attribution des Titres est composé de 4 personnes - le président du Groupe Promotrans (professionnel), le Directeur de la Pédagogique, le Responsable des enseignements supérieurs, et 2 professionnels dont un administrateur
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Le jury VAE est composé de 9 personnes ainsi réparties - 2 professionnels (1 femme et 1 homme) - 3 employeurs dont le Président du Groupe Promotrans (1 femme et 2 hommes) - 3 salariés (1 femme et 2 hommes) - le directeur Délégué Général du Groupe promotrans

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable du transport multimodal" avec effet au 14 avril 2015, jusqu'au 04 octobre 2019.

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable du transport multimodal" avec effet au 31 janvier 2011 jusqu'au 14 avril 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé : 'Responsable en transport multimodal et activités auxiliaires'. Observations : Sites : Paris (La-Défense), Lyon (depuis le 1er septembre 1996)

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé : 'Titre d'études supérieures spécialisées en transport et logistique'. Sites : Paris (La-Défense), Lyon (depuis septembre 1996)

Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de cadres de direction d'entreprises de transport' . Observations : Groupe 28

Pour plus d'informations

Statistiques :

Effectif global diplômé: 347 personnes

Taux de réussite: 92%

Autres sources d'information :

www.promotrans.fr

<http://www.promotrans.fr>

Lieu(x) de certification :

Groupe promotrans : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Groupe promotrans : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Saint-Denis]

Groupe promotrans : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) []

Groupe PROMOTRANS- 12 rue Cabanis - 75014 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Paris : 7 rue Moncey - 75009 PARIS

Lyon : 15 boulevard Yves Farge - 69007 LYON

Lille : Espace John Hadley 59650 Villeneuve d'Ascq

Historique de la certification :

Anciens intitulés : - Titre de cadres de direction d'entreprises de transport (Arrêté du 22 mai 1992 publié au Journal Officiel du 4 juin 1992 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

- Titre d'études supérieures spécialisées en transport et logistique (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique)

Certification précédente : Responsable du transport multimodal et activités associées